



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Les attaques en règle sur l'existence de pseudo-avantages dont seraient bénéficiaires les retraités se poursuivent ! Avant de quitter son poste, voilà que le Gouverneur de la Banque de France y participe ! NON, les poches des retraités ne sont pas pleines d'avantages qui ne seraient pas le fruit d'une vie active bien remplie avec des contributions mal acquises qui ouvrent, avec les droits dont elles résultent, à percevoir une pension conforme à ces droits ; ces contributions ayant aussi permis le versement de pensions à celles et ceux qui, alors, les recevaient à leur tour. La CFR n'admet donc pas et combat cette hypocrisie à l'endroit de ses mandants. Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 11 mai 2026

Actualité : L'interview de M. Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, évoquant les choix budgétaires, considère, citant l'indexation des retraites sur l'inflation, que ceux-ci sont toujours pris en faveur des seniors !

Site Web - Mutualia : Le nouveau formatage du site est présenté ; les propositions de Mutualia pour une meilleure visibilité aboutissent à créer une rubrique avec un lien direct vers la page « Mutualia » où l'on trouvera, notamment, l'essentiel des niveaux de couverture sans augmentation liée à l'âge pour les + 70 ans (annexe 1).

Présence sur les réseaux sociaux : La présence de la CFR sur les réseaux sociaux ne doit pas limiter les publications sur LinkedIn mais plus largement sur Instagram et Facebook ; l'utilisation de WhatsApp est également envisagée.

Colloque sur le niveau de vie : Notre corps social subissant des attaques régulières à ce sujet, la tenue d'un colloque dans la perspective de la prochaine élection présidentielle est évoquée. L'initiative prise par la FNAR, avec le soutien de quatre des fédérations de la CFR est rappelée par P. Conti avec le lancement d'un séminaire prévu pour le 4 juin prochain pour corriger les idées reçues et contrer les fake news qui ne cessent d'être abondamment véhiculés.

Adhésion au Club Landoy : Accord de principe est donné sur cette adhésion « gratuite » (cf. ci-dessous + annexe 4).

Candidature pour la mobilité SNCF : L'accord de principe est donné sous vérification de l'adhésion à une fédération.

Mobilité en milieu rural : L'organisation de ce service proposé est à transmettre aux fédérations pour évaluation.

Préparation AG : Il est rappelé aux fédérations de soumettre au Secrétariat général la liste de leurs délégués à l'AG.

Commission « Retraite » du 11 mai 2026

Réforme des retraites : La révision du document concernant le système de retraite universel a été poursuivie. Des modifications nécessaires au texte ont été apportées, notamment la simplification des paragraphes sur les cotisations de solidarité et la distinction entre ce qui relève du système universel et ce qui relève de la politique sociale. J. Bertani a soulevé des préoccupations spécifiques concernant la situation des femmes retraitées, soulignant que les pensions des femmes sont 38% inférieures à celles des hommes en raison des carrières interrompues par la maternité et des salaires plus bas dans les métiers traditionnellement féminins. Les participants ont convenu qu'il fallait inclure un paragraphe montrant l'engagement de la CFR en faveur des droits des femmes, tout en évitant de mélanger les questions de retraite avec les politiques de natalité et d'égalité professionnelle. Le document devrait être finalisé lors de la prochaine réunion fixée au 15 juin.

Commission « Santé » du 20 avril 2026

A été présentée une analyse sur les prescriptions médicales inappropriées chez les personnes âgées, soulignant que 17% des prescriptions de benzodiazépines chez les personnes de plus de 65 ans sont inappropriées ; une fiche technique pour alerter le grand public et les associations sur ces risques sera créée. Ont été abordées, les inégalités d'accès à la médecine de ville, (dépassements d'honoraires) qui renforcent les inégalités sociales d'accessibilité aux soins, surtout en zone rurale où le nombre de médecins diminue. A été traité, le sujet sur la présence du cadmium dans l'alimentation française, révélant que 50% de la population française dépasse les valeurs de référence. Enfin, la lettre à destination de la ministre de la Santé sur les défauts de prise en charge médicale dans certains établissements lors des sorties d'hospitalisation a été validée (annexe 2).

Comité Pilotage CFR - Mutualia du 27 avril 2026

L'évolution du contrat en 2025 a été discutée. Les participants ont examiné les données sur les prestations par garantie, notant une légère progression du nombre d'adhérents à 2 157 mais une hausse de l'âge moyen à 81 ans, ainsi qu'une augmentation des dépenses médicales et une utilisation accrue du 100% Santé. Ont été examinées des propositions de communication mutuelle, notamment l'amélioration du site web de la CFR avec l'ajout de liens vers le contrat Mutualia et la création de supports promotionnels mis à jour (annexe 3).

Commission « Emploi des seniors » du 4 mai 2026

Une évaluation a été faite des actions menées par le passé concernant l'emploi des seniors, notamment les interpellations aux ministres et partenaires sociaux, ainsi que les défis actuels liés au gel de la réforme des retraites. L'impact potentiel de l'intelligence artificielle sur l'emploi a été évoqué. L'adhésion au Club Landoy, qui promeut l'emploi des seniors a été examinée (annexe 4) ; une demande d'audience est envisagée pour en évaluer les implications.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/REVENDEICATIONS
La CFR ... L'érosion du pouvoir d'achat : on ne construit pas en opposant ... NON, les retraités n'ont pas un niveau de vie supérieur à celui des actifs !	Un Sondage d'opinion réalisé pour l'association Les Actifs Anonymes nous apprend que 50% de l'échantillon interrogé (1500 personnes) considère que pour réduire les déficits des dépenses publiques il faudra toucher aux retraites. Rappelons qu'un tel sondage ne fait que mesurer un ressenti et n'est pas un avis assis sur la réalité. Or, tous ces derniers temps l'opinion publique a été alimentée et influencée par des campagnes de dénigrement des « Papyboomers » à qui l'on reproche d'avoir eu une vie facile et de continuer, à l'âge de la retraite, d'être des privilégiés. Au-delà des idées reçues, il faut revenir aux réalités : la retraite nette moyenne est de 1 512 € nets par mois pour un salaire net moyen de 2 730 €. Le taux de remplacement au départ en retraite est en moyenne de 75% pour un non-cadre et de 60% pour un cadre. Rappelons également que d'année en année le pouvoir d'achat des retraités s'érode, les revalorisations ne suivant pas le coût de la vie. Les retraités sont des citoyens prêts à prendre leur part de l'effort nécessaire pour redresser la situation de la France mais ils n'acceptent pas d'être pris pour cibles. Ce n'est pas en opposant que l'on construit. 16 avril 2026 Non les retraités n'ont pas un niveau de vie supérieur à celui des actifs ! Dans la bataille que nous menons à la Confédération Française des Retraités contre les contrevérités que véhiculent politiques et médias nous venons de recevoir des renforts d'une centrale syndicale qui vient de publier une étude sur le niveau de vie des retraités. Des chiffres ont longtemps circulé prétendant que le niveau de vie des retraités était supérieur à celui des actifs. Or il n'en est rien. La CFDT démontre en effet, en tenant compte de la complexité des paramètres qui contribuent au calcul, que le niveau de vie médian des retraités est inférieur de 12% à celui des personnes en emploi. La bataille n'est pas pour autant terminée tant l'acharnement contre les retraités est grand dans les prises de parole publiques voulant justifier de mesures d'économie ciblant les seuls retraités. Des économies sont certes nécessaires pour rétablir l'équilibre des comptes publics mais elles sont à rechercher ailleurs que dans la poche des retraités ! 20 avril 2026
Autonomie	Pas de post pour ce mois
Emploi des Seniors	Pas de post pour ce mois
Retraite : Les retraités otages des débats politiques ... Face aux discours, la réalité	Dans la perspective des élections de 2027, les partis politiques commencent à tracer les lignes de leurs programmes. Et les retraités sont particulièrement concernés. La question est : faut-il geler les pensions et si oui lesquelles ? Faut-il faire payer les retraités dits « aisés » via des réformes de la fiscalité ? Et ce qui se dégage c'est dans tous les cas qu'un effort particulier devrait être demandé aux retraités parce qu'ils seraient des privilégiés. Une fois de plus on oppose les générations et on s'attaque aux retraités actuels sans traiter le fond du problème. Les retraités, conscients des difficultés que traverse notre pays, sont prêts à participer à un effort collectif mais refusent d'être la cible. Ce qui est en cause ce n'est pas le niveau actuel des retraites mais la viabilité de notre système. Il faut cesser d'agir par des ajustements paramétriques mais au contraire aller vers une réforme en profondeur. La CFR rappelle une fois de plus que seul un système universel de retraite, par points comme c'est le cas pour le régime AGIRC-ARRCO, s'appliquant à tous, permettra un équilibre de long terme. Les retraités resteront particulièrement attentifs aux déclarations des politiques et à leurs prises de position et sauront en tirer les conséquences. 4 mai 2026 La perte prévisible en 2026 du pouvoir d'achat des retraites est avérée. En l'absence de revalorisation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, en dépit des règles qui devraient s'appliquer, les retraités vont subir une inflation qui ne cesse de progresser. En avril, l'inflation sur un an constatée par l'INSEE est déjà de 2,2% et selon certaines prévisions elle pourrait dépasser 3% sur la totalité de l'année. Et cette perte de pouvoir d'achat ne fait que poursuivre celle qui est constatée année après année, après des reports de revalorisation des retraites de base et des sous-indexations des retraites complémentaires. Les chiffres ne font que confirmer ce que les retraités ressentent. Ils ne sont pas les privilégiés que certains montrent du doigt ; ils subissent, comme d'autres, les effets d'une situation qu'ils ne maîtrisent pas. La Confédération française des retraités ne cessera pas de combattre un discours qui s'installe : les économies nécessaires au rétablissement des comptes publics ne sont pas à trouver dans la poche des retraités ! 11 mai 2026
Santé	Pas de post pour ce mois